



ORGANISATION COUPE DE FRANCE DE SKATEBOARD

CAHIER DES CHARGES 2025

CALENDRIER

STREET : Etape 1 : Janvier 2025 et Etape 2 : Mars 2025

BOWL : Etape 1 : Avril 2025 et Etape 2 : Juin 2025

I. PROCÉDURE

1. Dossier de Candidature

Tout groupement sportif organisateur peut proposer sa candidature à l'organisation d'une Coupe de France de Skateboard, Street et/ou Bowl.

Les dossiers de candidatures doivent parvenir à la Commission Nationale Skateboard (CNS) avant le **15 décembre 2024**.

Pour être éligibles, les candidatures doivent présenter l'attractivité de l'infrastructure et une légitimité de l'équipe organisatrice en matière événementielle dans différents domaines :

- Attractivité technique du skatepark :
 - o Conformité à la norme NFEN 14974 et au Règlement Equipement CNS-FFRS
 - o Qualité des éléments/modules,
 - o Implantation générale des éléments favorisant les enchaînements et les relances
 - o Qualité du revêtement
 - o Solution de couverture pour les parks outdoor (chapiteau, tente, ...)
- Environnement périphérique permettant une organisation événementielle et notamment la mise en place de zones spécifiques :
 - o Accueil staff CNS et officiels de compétition
 - o Riders et coach
 - o DJ et sono,
 - o Gradins (ou aménagements spécifiques) pour le public (500 personnes minimum),
 - o Buvette et stand de restauration
 - o Village exposant, animation, partenaires
 - o Initiation et découverte
 - o Secours,
 - o Toilettes,
 - o Contrôle anti-dopage
- Accessibilité du site, proximité des solutions d'hébergement, restauration, commerces, etc ...
- Compétences événementielles du groupement organisateur :
 - o Intégration sociale de la structure organisatrice dans les réseaux institutionnels et au sein de la scène locale et régionale
 - o Capacité de communiquer au travers des médias et des institutions locales et régionale

Toutes les candidatures seront étudiées et recevront une réponse justifiée.

2. Validation

Après avoir sélectionné les dossiers retenus pour le Street et le Bowl (**→ réponses le 20 décembre 2024**), la CNS prendra contact avec les référents des groupements organisateurs (*Attention, les calendriers sportifs internationaux étant susceptibles de changer, les dates du circuit 2025 peuvent être modifiées, cela fera l'objet de discussions le plus en amont possible*).

Un chèque de caution (non débité) et un chèque de droit d'inscription, valideront alors la prise en charge des compétitions, et engageront les groupements sportifs choisis à respecter le présent cahier des charges.

Ces chèques devront être parvenus à la CNS avant le **31 décembre 2024** à l'ordre de la Fédération Française de Roller et Skateboard – Commission Nationale Skateboard.

- Caution : **2000 €**
- Droits d'inscription : **5000 €** pour une étape.



Coupe de France de Skateboard Cahier des charges 2025

Conditions d'Annulation :

Le groupement organisateur peut se rétracter jusqu'à 120 jours avant la date de l'événement sans perdre sa caution.

- Si une annulation parvenait après ce délai de 120 jours, le chèque de caution serait alors reversé à un éventuel club d'accueil.
- Si aucun groupement sportif ne reprenait pas l'étape en question, le chèque de caution serait encaissé par la CNS.

Le chèque de caution sera restitué au groupement organisateur dès réception du bilan général de l'événement (au maximum 15 jours après l'évènement).

3. Diffusion du calendrier sportif

Suite à la validation des dossiers de candidatures retenus et l'engagement des groupements organisateurs, le calendrier de compétition sera alors établi et diffusé à tous les clubs français affiliés, aux partenaires et aux médias.

II. ROLE DU GROUPEMENT ORGANISATEUR

1. Equipements nécessaires

Le skatepark et/ou aires d'évolution doivent être propres, de couleur uniforme et dans un état de surface irréprochable.

Les couleurs éblouissantes ou trop claires (blanc, beige, etc ...) et les fresques peintes seront proscrites sur les aires d'évolution

La CNS pourra imposer de repeindre le skatepark et/ou aires d'évolution en concertation avec le groupement organisateur.

Un plan des équipements sera envoyé avec le dossier de candidature.

Attention : tout support visuel sur les modules et aux abords du skatepark - issu d'un partenariat local engagé - doit faire l'objet d'une autorisation de la CNS. A défaut d'autorisation, il devra être enlevé pendant toute la durée de l'évènement.

 STREET	 BOWL
<p>Surface minimale : 800 m2 (hors plates-formes d'attente)</p> <p>L'aire d'évolution doit faire apparaître 20 éléments minimum dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au moins 2 handrails différents (rails inclinés) - au moins 2 ledges différents - au moins 2 hubbas différents - au moins 1 plan incliné - au moins 1 courbe - au moins 2 modules différents permettant la réalisation de transferts - au moins un gap - au moins 1 élément éphémère ou nouveau depuis une éventuelle édition précédente 	<p>Surface minimale : 600 m2 (hors plates-formes d'attente)</p> <p>Bowl fermé</p> <p>Au moins 2 portions de 6 mètres de coping rectiligne</p> <p>2 hauteurs différentes supérieures à 1,70 mètres et 2,20 mètres</p> <p>Une courbe présentant une partie verticale</p> <p>Présence d'au moins 2 hips</p>

La CNS se réserve le droit d'apporter des dérogations exceptionnelles.

2. Logistique et organisation générale requise

Le groupement organisateur doit s'assurer que tout soit en place dès le jeudi matin :

2.1. SECRETARIAT DE COMPETITION.

Le groupement organisateur met à disposition du staff de la CNS un espace de travail calme et fermé, prévu pour le secrétariat de compétition. Cet espace doit se trouver à proximité de l'aire d'évolution, proche des juges, mais **suffisamment isolé**. L'accès y est **limité et réservé** au calculateur, aux juges et à quelques personnes du staff organisateur.

Il doit être équipé de tables, chaises et d'une **alimentation électrique**, et de **multiprises, d'une imprimante**, ainsi que d'une **connexion internet à haut-débit exclusivement réservée**.

2.2. AFFICHAGE

Différents espaces d'affichage sont mis en place pour les diverses informations à destination des compétiteurs et du public : programme, règlement de compétition, ordres de passage, résultats ...

2.3. ESPACE JUGE

L'espace juge doit être isolé du public et des compétiteurs (à l'abris des regards indiscrets), avec une bonne vision de l'ensemble de la zone de compétition, et doit être ombragé dans le cas d'un événement en extérieur.

L'accès à cette zone juge est strictement limitée aux juges, au speaker, au staff CNS, au régisseur du groupement organisateur (et éventuellement au DJ, pour des questions de proximité avec le speaker).

Pour cet espace juge, le groupement organisateur doit prévoir suffisamment de tables et de chaises ainsi qu'une **alimentation électrique**, des **multiprises**, une **connexion internet à haut-débit exclusivement réservée (la même que le secrétariat)**, ainsi qu'un **écran TV avec plusieurs connexions HDMI**.

La zone doit être délimitée pour permettre une confidentialité la plus totale des résultats et des discussions internes au sein du jury.

2.4. PODIUM

Un podium doit être installé pour les remises de prix, face au public.

2.5. BRACELETS COMPETITEURS ET ACCREDITATIONS

Des bracelets compétiteurs permettent de visualiser, filtrer, vérifier les personnes ayant accès aux différentes zones et notamment l'aire de compétition.

De même, un autre système de signalisation doit être mis en place pour les personnes accréditées tels que les organisateurs, médias et VIP (bracelets, dossards, tampons, tours de cou, etc, ...) pour les accès aux différentes zones.

2.6. SECURITE ET BARRIERES

Le barriérage complet du site est impératif afin de délimiter les différentes zones, etc. L'équipe de sécurité contrôle les accès aux différentes zones.

Le club doit aussi prévoir des créneaux spécifiques sur le skatepark toute la semaine précédant la compétition, une organisation pour accueillir les compétiteurs qui seraient déjà là, en parallèle des activités du club.

2.7. BUVETTE ET RESTAURATION

Les prix sont fixés par le groupement organisateur.

Dans la mesure du possible, la CNS recommande aux organisateurs de privilégier des formules repas adaptées à tous types de publics (familles, végétariens, fruits, etc...).

2.8. SONORISATION

La sonorisation doit être réglée avec soin pour obtenir une bonne qualité de son audible par le public et les riders, sans porter atteinte aux oreilles des uns et des autres. Elle doit permettre au DJ et au speaker d'alterner entre les temps de parole et de musique pour une meilleure clarté des annonces. Le groupement organisateur veillera à prévoir **des piles pour les microphones HF** et anticiper la distance entre le micro et la sono.

La playlist doit correspondre aux attentes de la CNS, des riders et du public sur ce type d'événement.

Le choix du DJ par le groupement organisateur doit faire l'objet d'une validation de la CNS.

2.9. POSTE DE SECOURS

Un Dispositif Prévisionnel de Secours (Poste de secours) sera **OBLIGATOIREMENT** implanté, en suivant les impositions locales et règlementaires.

Les abords des aires de compétition doivent être propres et dégagés. Ils doivent permettre aux secouristes d'intervenir dans les meilleures conditions possibles.

Un courrier de confirmation de présence du DPS devra être envoyé à la CNS par l'organisme agréé retenu, avec le descriptif du dispositif implanté le jour de l'évènement au moins **2 mois à l'avance**.

2.10. ESPACES PARTENAIRES

La CNS peut mettre en place des partenariats à différents niveaux. Des stands ou des emplacements réservés peuvent être proposés pour donner à ces partenaires la possibilité d'exposer, d'organiser des opérations de communication, d'animation, de marketing divers et/ou de vente sur site.

2.11. CHILL ZONE

Une Chill Zone est un espace à l'écart du public, réservé aux compétiteurs, aux coaches, au staff CNS, au staff de l'équipe organisatrice, ainsi qu'aux personnes accréditées (journalistes, VIP, accompagnateurs).

Cette zone permet aux riders de se reposer, de se concentrer et favorise les échanges au calme entre riders, coach, staff de l'organisation, partenaires, médias, etc...

Un filtre doit être prévu par la structure organisatrice pour limiter les accès.

L'équipe organisatrice veillera à prévoir de l'eau, des chaises, canapés, tables, prises de courant, etc...

2.12. ACCUEIL DU PUBLIC

Le groupement organisateur doit prévoir d'accueillir le public dans le plus grand respect des conditions légales et règlementaires. La CNS insiste sur ce point pour favoriser des conditions optimales de « spectacle sportif ».

Des **gradins** (ou aménagements spécifiques) doivent être installés, ainsi qu'un système de **retransmission vidéo** pour les zones du public n'ayant pas un accès ou une bonne visibilité des aires de compétition.

2.13. ZONE D'ECHAUFFEMENT

Cette zone permet aux riders de rester chauds avant leurs passages et à tout moment du contest. Cette zone peut être ouverte au public dans la mesure où cela ne perturbe pas les compétiteurs inscrits sur le championnat.

Ex : Flat ground avec flat bar, curb, ledge, ...

2.14. ZONE DECOUVERTE - INITIATION

La CNS insiste sur l'importance de mettre en place des ateliers découverte et d'initiation afin de promouvoir le skateboard et le club local auprès du grand public. Ces séances de découverte/initiation sont sous la responsabilité d'un moniteur titulaire d'un diplôme reconnu par la CNS.

2.15. ANIMATIONS

Le groupement organisateur doit également prévoir une animation en périphérie de l'évènement, et particulièrement en soirée : concert, exposition, projection vidéo, expositions, ...

2.16. LIVE SCORING

Le groupement organisateur doit prévoir une couverture internet haut débit et réservée pour permettre l'utilisation du logiciel de live scoring utilisé par les juges.

Il doit également prévoir un dispositif permettant au public de suivre le classement des différentes phases de compétition en direct, avec par exemple un écran géant, ou encore plusieurs écrans TV disposés aux endroits stratégiques du site (gradin, buvette, accueil, ...)

2.17. CONTROLE ANTI-DOPAGE

Le groupement organisateur doit prévoir une zone exclusivement dédiée aux éventuels contrôles anti-dopage qui pourrait avoir lieu durant la compétition : 2 salles avec toilettes (homme et femme).

3. Le staff du groupement organisateur

Le staff du groupement organisateur comprend :

- **Un régisseur général**, qui assure le lien entre la CNS et le groupement organisateur et qui coordonne les actions du groupement organisateur.
- **Deux secrétariats (2 fois 2 personnes)**, le premier pour donner accès aux différentes zones des personnes accréditées (staff, riders, coach, ...) et le second pour gérer les entrées publiques.
- **Une équipe de sécurité (8 personnes minimum)** pour filtrer les accès au skatepark et différentes zones en fonction des accréditations
- Un animateur responsable de la programmation musicale (**DJ**). Il veillera à proposer une animation musicale « skateboard », et veiller à respecter les besoins de la CNS, des riders, ainsi que s'adapter aux différentes phases de la compétition.
- **Trois moniteurs de skateboard** diplômés (BIF au minimum) pour encadrer des ateliers d'initiation (Drop Skate) en marge de la compétition.
- **Un speaker** (optionnel) : il coanime le contest avec le speaker officiel de la CNS. Il peut aussi bien animer les éventuelles animations prévues en périphérie de l'évènement.
- **Un préposé aux supports visuels** : en amont (peintures, pochoirs, banderoles, ...) + sur l'évènement (installation des banderoles, stickers, ...)
- **Un électricien** : en amont (Installation, branchements) + sur l'évènement (Maintenance, dépannage)
- Toutes personnes supplémentaires, nécessaires au bon déroulement de l'évènement (**accueil, buvettes, restauration, gradins, sécurité, propreté du site, ...**)

4. développement durable

La CNS invite les groupements organisateurs à s'inscrire dans une logique d'évènement durable, éco-responsable (tri sélectif, gobelets recyclables, réutilisables, circuits courts, producteurs locaux, etc,...) en se rapprochant au mieux des préconisations faites par la mission Sport et Développement Durable du Ministère des Sports.

Plus d'informations sur la stratégie nationale de transition écologique vers un sport plus sobre en énergie, en suivant ce [LIEN](#).

5. Inscriptions

La licence est obligatoire pour les épreuves de Coupe de France.

L'accès aux Coupes de France est défini à l'avance par le règlement sportif de la saison en cours.

Toutes les inscriptions de compétiteurs doivent être effectuées par l'intermédiaire du club d'attache pendant la période définie par la CNS.

Le secrétariat de compétition du groupement organisateur est mis en place la veille de l'évènement (mardi), durant les trainings (mercredi) et au matin du 1^{er} jour de compétition (jeudi) afin de seconder le calculateur du Championnat. Il est question de vérifier la présence des riders préinscrits, la validité de leur licence, la répartition dans les bonnes catégories respectives, la distribution de bracelets, etc.

Les inscriptions sont gérées et encaissées par la CNS.

Tarifs appliqués : 80€ par rider et par discipline sur chaque épreuve. Aucun autre frais ne doit être demandé aux riders pour leur inscription.

6. Entrées publiques

Le prix des entrées publiques est libre et fixé par le groupement organisateur.

Même en cas de non-qualification pour les phases suivantes, l'inscription comprend l'entrée publique pour les compétiteurs.

Le Directeur de compétition remet au groupement organisateur la liste nominative du staff de la CNS et de ses invités.

L'entrée est gratuite pour le staff, les invités, élus, ...

De plus, les accompagnateurs des clubs titulaires d'un diplôme sportif professionnel reconnu (coach), ou par les responsables légaux des compétiteurs mineurs bénéficient d'un accès spécifique au site et à l'aire de compétition (modalités à définir entre la CNS et le groupement organisateur).

→ U17 : 1 coach + 1 parent

→ +17 : 1 coach

7. Tâches administratives

Le groupement organisateur :

- Demande les autorisations à sa municipalité (débit de boisson, autorisations d'exploitations etc, ...)
- Préviens les instances sportives dirigeantes (ligue et comité départemental)
- S'assure d'avoir les pleines capacités d'accueil de l'évènement (assurance, conventions, etc, ...)
- Met en place un Dispositif de Premier Secours
- Doit avoir la capacité de fournir les documents et autorisations nécessaires à l'organisation le jour de l'évènement.

8. Partenariats

9.1. Partenariats publics

Le groupement organisateur est invité à se rapprocher des institutions publiques (Région, DRAJES, département, Ville et collectivités territoriales locales, etc...) pour leur faire part du projet de Championnat de France et solliciter des subventions ainsi que d'autres moyens logistiques et/ou dispositifs de communication.

9.2. Partenariats privés

Toute réflexion autour d'une recherche de partenaires privés doit faire l'objet d'une concertation et validation par la CNS, compte tenu que la CNS engage de son côté directement des partenariats.

9.3. Projet Sportif Fédéral

La FFRS s'est vu confier par l'Agence Nationale du Sport (ANS) les fonctions d'instruction et de sélection des projets associatifs à soutenir en lien avec les priorités fédérales de développement.

L'accueil d'une étape de Championnat de France de skateboard fait partie des actions prioritaires et donc potentiellement subventionnables.

Plus d'informations sur ce dispositif, sur la page dédiée du site internet de la FFRS en suivant ce [LIEN](#).

9. Prize Money

Le groupement organisateur est libre de proposer ou non des primes de compétitions afin de donner plus d'attractivité à l'évènement et ainsi s'assurer de la présence des meilleurs riders Français et internationaux.

Ce choix est optionnel et entièrement à la charge du groupement organisateur, mais néanmoins vivement recommandé par la CNS. De son côté, la CNS peut également faire de même.

Dans le cas où le groupement organisateur décidait de proposer des primes, leur répartition devra faire l'objet d'une validation par la CNS, qui s'assurera notamment qu'elle est dégressive et cohérente en fonction du classement, ainsi que de sa parité entre les catégories homme et femme.

A noter également que les primes sont exclusivement réservées aux catégories homme et femme de plus de 17 ans.

10. Communication

Le groupement organisateur doit mettre en place, localement, un plan média et des communiqués de presse afin de s'assurer d'une bonne diffusion de l'information :

- PQR (Presse Quotidienne et Régionale)
- TV et radios régionales et/ou locales
- Sites internet locaux
- Diffusion des affiches et flyers de l'événement...

Avant diffusion des documents le groupement organisateur s'engage à les faire valider par la CNS.

11. Assurances

Le groupement organisateur devra souscrire à une assurance spécifique pour l'organisation de la compétition afin de proposer une couverture nécessaire et suffisante pour l'ensemble de l'évènement.

12. Dossier de compétition

Le dossier de compétition complet doit être transmis à la CNS au plus tard le **15 Décembre 2024**.

Il doit comprendre :

- Plan d'organisation général du site (différentes zones, villages expo, tribunes, accès, ...)
- Les animations prévues
- Plan du skatepark et certificat garantissant la conformité aux normes d'accessibilité et de sécurité
- Attestation d'assurance liée à l'organisation de l'évènement
- La liste et les rôles de chacun des membres du staff du groupement organisateur + coordonnées
- Le tarif des entrées publics
- Le listing des partenaires institutionnels et/ou privés avec les éventuels logos
- Tout autre élément permettant de valoriser l'évènement et mettre en avant le professionnalisme de l'organisation (partenaires, prize money, dotations, ...)

13. Bilan général de l'évènement

Le groupement organisateur s'engage à délivrer un bilan moral de l'évènement à la CNS faisant apparaître :

- Retombées qualitatives du championnat (plus-value sur l'image du groupement organisateur)
- L'affluence des spectateurs
- Les retombées média locales (articles de presse, parutions diverses, ...)
- Les retombées liées aux séances de découverte (impacte sur le club local, ...)
- Tout autres éléments permettant de valoriser les retombées de l'évènement.

III. ROLE DE LA COMMISSION NATIONALE SKATEBOARD

1. Le staff de la Commission Nationale Skateboard

Staff Compétition

- Le directeur de compétition
- Le directeur de compétition adjoint
- Le calculateur
- Le head juge
- Le course manager
- Les juges officiels (x5)

Staff Communication

- Le responsable communication
- Le speaker officiel
- Le photographe officiel
- Les caméramans officiels (x2)

Tâches administratives

La CNS s'assure que les chèques de caution et de droit d'inscription ont été reçus afin de diffuser le calendrier définitif et que les dossiers de compétition sont complets avant de communiquer sur les évènements.

- Elle valide la compatibilité des infrastructures avec l'épreuve demandée
- Elle vérifie que les rôles de l'équipe organisatrice sont pourvus
- Elle convoque les membres du staff CNS et prend en charge leur frais de déplacement, d'hébergement et le paiement de leur vacation.
- Elle coordonne les inscriptions et vérifie les licences.
- Elle fait appliquer le Règlement Sportif.

2. Staff compétition

2.1. Le Directeur de compétition

- Il représente la FFRS et la CNS
- Il assure le lien entre la CNS et le groupement organisateur
- Il suit et coordonne toutes les étapes de préparation de la compétition
- Il s'assure du bon déroulement de la compétition en lien avec les différents membres du staff de la CNS

* *Le Directeur de compétition peut être assisté par un adjoint*

2.1. Le Calculateur.

- Il saisit les inscriptions et les répartit dans les disciplines et les différentes catégories
- Il organise les poules et les ordres de passages
- Il affiche les ordres de passages, les critères de jugement
- Il imprime les feuilles de juge et les diverses informations pour le(s) speaker(s)
- Il centralise les résultats de chaque phase de compétition
- Il prévient le Chef Juge au sujet d'éventuels écarts de note importants
- Il fait vérifier chaque résultat par le Chef-Juge
- Il imprime et affiche les résultats
- Il fournit les résultats définitifs aux speakers, organisateurs, et médias, dans les plus brefs délais

2.2. Les Juges officiels (et/ou les juges stagiaires)

- Ils assistent aux trainings
- Ils notent chaque passage
- Ils se tiennent à la disposition du Head juge, pour les délibérations, ou toute aide nécessaire

2.3. Le Head-Juge (ou Chef Juge)

- Il assiste à l'ensemble de la compétition et peut faire partie du jury avec voix prédominante

- Il s'assure du bon déroulement des phases de compétition
- Il supervise le jugement et le secrétariat de compétition
- Il dirige les délibérations
- Il reçoit les réclamations
- Il évalue les juges

2.4. Le Course Manager

- Il gère les accès à l'aire de compétition
- Il assure le respect du programme (practice, training, heats,...)
- Il assure la sécurité de l'aire de compétition (nettoyage, secours,...)
- Il donne le top départ des différentes phases de la compétition

3. Communication

3.1. L'affiche.

La CNS prépare des affiches pour le championnat de France bowl et le championnat de France street. Un encart est réservé aux informations spécifiques du groupement organisateur (partenaires locaux, animations spéciales, etc ...)

3.2. Image

La CNS dispose d'un photographe et de caméramans de skateboard professionnels reconnus. Un album photo et des vidéos officiels sont publiés avant, pendant et après l'évènement. Les images pourront être utilisées par le groupement organisateur.

3.3. Visuels

La CNS est responsable de la mise en place de la totalité des visuels des différents partenaires (stickers, banderoles, PLV, ...) sur et aux abords du skatepark et/ou des aires d'évolution.

3.4. Stand CNS.

La CNS peut disposer d'un stand d'information et de promotion du skateboard fédéral (projets équipement, formation, création/gestion de clubs, ...), avec mobilier gonflable, visuels, back-drop, documents, écran vidéo, vente de merchandising,...

Ce stand permet d'accueillir les officiels, les médias et invités, dans le cadre de rendez-vous, entretiens, interviews, etc. ...

3.5. Couverture média nationale

La CNS utilise son réseau de partenaires, médias, ainsi que différents canaux de communication (sites internet, réseaux sociaux, newsletters, communiqués de presse). Le plan média est mis en place sur les différents temps :

- Avant : annonce de l'évènement au sein du réseau club, partenaires et médias, newsletters, communiqués de presse, réseaux sociaux
- Pendant : diffusion d'infos, de photos instantanées, de récap vidéo, de résultats, via les réseaux sociaux
- Après : communiqué de presse dès la fin de l'évènement et diffusion de l'album photo et des vidéos officielles.

3.6. Speaker officiel

La CNS dispose d'un speaker officiel, présent sur l'ensemble du circuit de compétition.

3.7. Affichage

La CNS affiche le programme, les ordres de passage, le format de compétition, les critères de jugement et les résultats (sur site et/ou via le logiciel de livescoring).



Coupe de France de Skateboard Cahier des charges 2025

4. Partenariats

La CNS peut établir des partenariats pour l'ensemble de la saison sportive.

Suivant les contrats avec les partenaires, la CNS prévoit des récompenses matérielles et financières, des titres, chèques et trophées, et invitations sur des contests internationaux, le cas échéant.

Afin d'honorer ces partenariats, la CNS a un droit de regard sur les partenaires du groupement organisateur, ainsi que sur la mise en place des supports visuels utilisés pour la promotion de l'événement.

5. Récompenses

Selon les contrats signés par la CNS avec d'éventuels partenaires, la CNS peut prendre en charge les récompenses matérielles et financières des compétiteurs.

Les dotations matérielles sont prévues prioritairement pour les publics jeunes (catégories U17) qui n'ont pas accès au prime de compétition.

Des dotations matérielles et de primes de compétition additionnelles peuvent cependant être pris en charge par le groupement organisateur afin de rendre l'évènement plus attractif.

Après validation du dossier de candidature, cahier des charges à renvoyer signé dans son intégralité, à la Commission Nationale Skateboard à l'adresse suivante :

FFRS

Commission Nationale Skateboard

6 boulevard Franklin Roosevelt

CS 11742

33080 BORDEAUX Cedex

Accompagné du chèque d'inscription (5000€) et du chèque de caution (2000€).

En connaissance du règlement sportif et du cahier des charges en vigueur

NOM du groupement organisateur :

N° affiliation FFRS, le cas échéant :

Responsable du groupement organisateur

Nom :

Prénom :

Fonction :

Date :

Signature et mention « lu et approuvé » :

Cachet du groupement organisateur :



Coupe de France de Skateboard Cahier des charges 2025

ANNEXE : Info DPS

LE DISPOSITIF DE PREMIERS SECOURS

La Commission Skateboard impose la présence d'un DPS sur les compétitions de niveaux national, européen et international.

Un **Dispositif Prévisionnel de Secours** (DPS) à personnes, plus communément appelé "poste de secours" est un dispositif préventif mis en place pour couvrir un événement ponctuel (manifestation sportive ou culturelle, foire, concert, grand rassemblement, etc.). Il est tenu par des secouristes.

Les secouristes prennent en charges les éventuels blessés et malaises, effectuent les gestes de premiers secours et préviennent la régulation médicale (SAMU) si nécessaire.

Intérêt d'un poste de secours :

- La prise en charge d'une victime est très rapide puisque l'équipe est sur place (la rapidité est primordiale dans les détresses graves).
- Les secouristes servent de filtre pour la régulation médicale en traitant les cas les plus bénins et en donnant des informations pertinentes au médecin régulateur.

Dans quels cas un DPS est-il obligatoire ?

La tenue d'un dispositif prévisionnel de secours par une association agréée de sécurité civile est obligatoire :

- Pour toute manifestation dont l'entrée est payante et pour laquelle le public attendu est de plus de 1500 personnes.
- Pour certaines épreuves sportives (réglementation propre aux fédérations sportives et à la tenue d'épreuves sportives sur route).
- Si le Maire ou le Préfet le jugent nécessaire.

Seules les associations de sécurité civile disposant d'un agrément de sécurité civile (délivré par le ministre de l'Intérieur ou le Préfet de chaque département) peuvent assurer la mise en place des dispositifs prévisionnels de secours conformément à la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Vous pouvez calculer votre DPS à mettre en place et obtenir la liste des associations agréées disponibles dans votre département en prenant contact avec votre préfecture.

Un courrier de confirmation de présence du DPS devra être envoyé à la Commission Skateboard présentant le descriptif du dispositif implanté jour de l'évènement au moins 2 mois à l'avance.